

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-336

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise URETEK sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues boulevard Fabian Ware à l'occasion de reprise en sous-œuvre du monument britannique,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 21 avril 2026 au 08 mai 2025 ,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie pour permettre le stationnement d'un camion atelier du 21 avril 2026 au 08 mai 2026 :

- *Boulevard Fabian Ware face au monument britannique, au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise URETEK.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix avril deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

